

Tagung der Alpenkonferenz

Réunion de la Conférence alpine

Sessione della Conferenza delle Alpi

Zasedanje Alpske konference

TOP / POJ / ODG / TDR

XVII

B0

FR

OL: DE

11-10-2022

ALLIANCE DU SIMPLON

A Rapport de la Présidence

B Proposition de décision

A Rapport de la Présidence

1. Contexte

L'Alliance du Simplon est née d'une occasion unique : en 2021-2022, la Suisse détient la présidence aussi bien de la Conférence alpine que du processus du « Suivi de Zurich ». La ministre suisse de l'Environnement et des Transports, Simonetta Sommaruga, entend profiter de cette opportunité pour promouvoir la coopération entre les secteurs de l'environnement et des transports. C'est précisément dans l'arc alpin, traversé par les principaux axes de transport nord-sud d'Europe et qui représente un écosystème sensible, que la réduction des émissions de CO₂ présente un énorme potentiel. Dans ce contexte, la collaboration entre les ministres de l'environnement et des transports des pays alpins est très importante. C'est pourquoi la ministre Sommaruga a lancé le 14 janvier, avec ses homologues de l'environnement et des transports, l'initiative « Alliance du Simplon ». La collaboration transalpine des ministères de l'environnement et des transports doit se traduire en un plan d'action commun.

2. Contenu

Réduire les émissions de CO₂ dans l'espace alpin, qui est particulièrement sensible, est une préoccupation centrale et commune à tous les ministres des transports et de l'environnement des pays alpins, dans le but d'atteindre les objectifs climatiques communs. Le transfert du trafic alpin de la route vers le rail, ainsi que la promotion de technologies ne provoquant pas d'émissions dans les transports routiers et ferroviaires, sont considérés comme des mesures centrales. Dans ce contexte, l'Alliance du Simplon s'appuie sur des initiatives existantes, les associe à l'aspect climatique comme préoccupation centrale, et offre ainsi une plate-forme d'échanges pour des actions communes à l'échelle alpine entre les secteurs de l'environnement et des transports. L'échange sur la mobilité climatiquement neutre doit déboucher sur des actions et des projets communs dans les domaines du transport de marchandises et de personnes, du tourisme et des loisirs.

3. Conférences ministérielles

Lors de la première Conférence ministérielle du 14 janvier 2022, les ministres ont convenu d'élaborer un plan d'action commun prévoyant des activités dans trois domaines : « transport de marchandises », « transport de personnes » et « mobilité liée au tourisme et aux loisirs ». Le secteur du transport de marchandises y occupe une place particulièrement importante.

L'ébauche de ce plan d'action a été consolidée lors de plusieurs cycles de consultation entre les ministères et en tenant compte des commentaires des organisations non gouvernementales.

Lors de la deuxième Conférence ministérielle qui se tiendra le 27 octobre 2022 à Brigue, l'Alliance du Simplon verra le jour, et le plan d'action consolidé sera lancé conjointement par les ministres de l'environnement et des transports des pays alpins.

B Proposition de décision

La Conférence alpine prend note du rapport de la Présidence.